

**SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2023
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Province de Québec,

Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets,

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle 103 du Centre administratif de Roberval, ce 21^e jour de mars 2023, à 19 h, et à laquelle sont présents :

MEMBRES PARENTS

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente;
M^{me} Mireille Tremblay, vice-présidente;
M^{me} Marie-Claude Néron;
M^{me} Annie Girard;
M^{me} Chantale Nadeau;

MEMBRES DU PERSONNEL

M. Jean-Michel Cossette;
M^{me} Flavie Tremblay;
M^{me} Mélanie Jobin;
M. Joël Tremblay
M^{me} Audrey Piquette;

MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

M. André Desmarquis;
M. Daniel Gauthier;
M^{me} Marie-Eve Sasseville;
M^{me} Maryse Perron Chartier;
M^{me} Zoé Paradis;

assistés de M. Patrice Boivin, directeur général, et de M^e Annie Tremblay, secrétaire générale.

Absence : M^{me} Chantale Simard, représentante du personnel d'encadrement sans droit de vote.

Invités : M^{me} Chantale Rivard, directrice du Service des ressources financières;
M. Carl Gauthier, directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Les administrateurs ayant tous reçu l'avis de convocation envoyé par courriel le 10 mars 2023 et le quorum étant constaté, la réunion est déclarée ouverte.

2. Mot de bienvenue

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, souhaite la bienvenue à tous les membres.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'assemblée dispense la présidente de faire la lecture de l'ordre du jour.

CA-0410-03-23

Il est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Claude Néron et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets suivants et en laissant le point *Affaires nouvelles* ouvert :

- 6.2. Dépôt du procès-verbal du comité des ressources humaines;
- 10.5. Entérinement des décisions de la direction générale concernant les recommandations du comité de répartition des ressources (CRR-14-03-23, CRR-15-03-23, CRR-16-03-23);
- 10.6. Adoption du Plan d'effectifs (structure administrative) du personnel cadre des établissements (écoles primaires et secondaires) 2023-2024;
- 10.7. Adoption du Plan d'effectifs (structure administrative) du personnel cadre (AQCS) 2023-2024.

ADOPTÉ

4. Vérification des conflits d'intérêts potentiels

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, vérifie si certains membres ont un conflit d'intérêts à signaler concernant l'un des points à l'ordre du jour. Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

5. Période de questions accordée au public

Il n'y a pas de questions.

6. Rapports des comités du conseil d'administration**6.1. Comité de vérification**

Le procès-verbal de la rencontre du comité de vérification qui s'est tenue le 6 mars 2023 est déposé à titre informatif. M. André Desmarquis, président du comité, présente les points discutés.

6.2. Comité des ressources humaines

Le procès-verbal de la rencontre du comité des ressources humaines qui s'est tenue le 20 mars 2023 est déposé à titre informatif. M^{me} Mireille Tremblay, présidente du comité, présente les points discutés.

6.3. Comité de gouvernance et d'éthique

Il n'y a rien à signaler.

6.4. Comité de révision

Il n'y a rien à signaler.

6.5. Comité de gouvernance des ressources informatiques

Il n'y a rien à signaler.

6.6. Comité des ressources éducatives

Il n'y a rien à signaler.

6.7. Membre siégeant au CA du Cégep de Saint-Félicien

Il n'y a rien à signaler.

7. Présentation ou information au conseil d'administration**7.1. Affaires découlant du procès-verbal du 14 février 2023**

Les affaires découlant du procès-verbal du 14 février 2023 sont déposées à titre informatif.

7.2. Correspondance

La liste de correspondance pour la période du 9 février 2023 au 16 mars 2023 est présentée à titre informatif.

7.3. Rapport de la présidence

Le rapport de la présidence pour la période du 15 février 2023 au 21 mars 2023 est présenté à titre informatif.

7.4. Rapport de la direction générale

Le rapport de la direction générale pour la période du 9 février 2023 au 16 mars 2023 est présenté à titre informatif.

7.5. Reddition de comptes

La reddition de comptes est déposée à titre informatif. M^{me} Chantale Rivard, directrice du Service des ressources financières, présente le budget ajusté.

7.6. Bilan du Plan d'engagement vers la réussite

Il n'y a rien à signaler.

7.7. Ici on trace des voies d'avenir – Les bons coups (février 2023)

Les bons coups des établissements pour le mois de février 2023 sont déposés à titre informatif.

8. Agenda de consentement

Sur motion dûment proposée par M^{me} Mireille Tremblay, tous les dossiers inscrits dans la présente section intitulée « Agenda de consentement » sont adoptés en bloc, sans aucune présentation, discussion ou délibération. Toutefois, aux fins du procès-verbal, chacun des dossiers est consigné de manière distincte, avec son propre numéro de résolution.

8.1. Adoption du procès-verbal du 14 février 2023

CA-0411-03-23

Il est PROPOSÉ par M^{me} Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le procès-verbal du 14 février 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

8.2. Adhésion à l'assurance autogérée par l'entremise de l'URASQ (Union réciproque d'assurance scolaire du Québec)

ATTENDU les hausses importantes des primes des assureurs privés pour les protections d'assurance responsabilité civile depuis les 5 dernières années;

ATTENDU les conclusions de l'étude actuarielle de faisabilité d'un regroupement de 63 centres de services scolaires et commissions scolaires démontrant la faisabilité et la viabilité d'une assurance autogérée sous la forme d'une union réciproque (ci-après : l'union) prévue à la *Loi sur les assureurs* (RLRQ., c. A-32.1);

ATTENDU que les analyses actuarielles démontrent que la viabilité de l'union repose sur un engagement des membres pour une première période de cinq ans;

ATTENDU que la participation à l'union réciproque constitue un niveau de protection équivalent et parfois supérieur à celle du marché privé;

ATTENDU que les primes à prévoir sur les cinq ans seront équivalentes ou moindres en estimant les augmentations à prévoir des assureurs privés et que l'union aura ainsi accumulé un Fonds de réserve important pour sa pérennité;

ATTENDU que chaque membre à l'union doit désigner un représentant parmi les cadres et hors cadres de son organisation pour le représenter;

ATTENDU le projet de convention déposé soumis avec les présentes;

En conséquence,

CA-0412-03-23

il est PROPOSÉ par M^{me} Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

D'adhérer à l'union réciproque pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2028;

D'autoriser la direction générale à signer la convention des membres pour et au nom du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets et de prendre toutes mesures ou actions nécessaires à y donner plein effet;

De désigner la direction du Service du secrétariat général et des communications à titre de représentante du centre de services scolaire.

A D O P T É

9. Dossiers retirés de l'agenda de consentement (le cas échéant)

Aucun dossier n'a été retiré de l'agenda de consentement pour être discuté par les administrateurs.

10. Dossiers nécessitant une décision

10.1. Modification de la Politique relative aux frais de déplacement, de séjour et de représentation, indemnités et allocations

ATTENDU la Politique relative aux frais de déplacement, de séjour et de représentation, indemnités et allocations, actuellement en vigueur au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU que des modifications ont été apportées à la politique;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des instances syndicales le 13 février 2023;

ATTENDU qu'aucun commentaire n'a été formulé par les instances syndicales;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion le 14 février 2023;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de vérification le 6 mars 2023 et sa recommandation positive;

En conséquence,

CA-0413-03-23

il est PROPOSÉ par M^{me} Flavie Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte les modifications à la Politique relative aux frais de déplacement, de séjour et de représentation, indemnités et allocations telles que présentées.

A D O P T É

10.2. Renouvellement des contrats de transport scolaire 2022-2028

ATTENDU que les contrats de transport scolaire sont venus à échéance le 30 juin 2022;

ATTENDU que les contrats 2017-2022 sont demeurés actifs et en vigueur en attendant la fin des négociations;

ATTENDU la mise en place d'un comité de négociation afin de renouveler de gré à gré les contrats de transport scolaire;

ATTENDU les résultats de la négociation;

ATTENDU la recommandation positive du comité de négociation formé de quatre représentants du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, soit M. Carl Gauthier, M^{mes} Annie Tremblay, Chantale Rivard et Jacinthe Rodrigue ainsi que de quatre transporteurs, soit M^{me} Doris Besson, MM. Yves Caron, Jean-Philippe Néron et Robin Goudreault;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport d'accepter les contrats de transport tels que négociés;

En conséquence,

CA-0414-03-23

il est PROPOSÉ par M. Daniel Gauthier et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets accepte, tel que présenté, les contrats de transport négociés avec les transporteurs scolaires pour une période de six ans, et ce, rétroactivement au 1^{er} juillet 2022 jusqu'au 30 juin 2028.

A D O P T É

10.3. Modification de la Politique sur le harcèlement en milieu de travail (révision)

ATTENDU la Politique sur le harcèlement en milieu de travail actuellement en vigueur au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, adoptée sous le numéro de résolution CC-5817-06-11;

ATTENDU qu'il y avait lieu de faire une révision complète de ladite politique afin d'en faire la mise à jour en fonction de la législation en vigueur;

ATTENDU qu'une nouvelle politique a été élaborée et qu'elle porte maintenant le nom de Politique visant à contrer le harcèlement et l'intimidation en milieu de travail;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des associations syndicales le 7 mars 2023;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion le 14 mars 2023;

ATTENDU les commentaires reçus :

Associations syndicales :

Aucun commentaire reçu.

Comité consultatif de gestion :

Des modifications ont été demandées aux points 13.8.3 et 14.6;

En conséquence,

CA-0415-03-23

il est PROPOSÉ par M^{me} Annie Girard et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte la Politique visant à contrer le harcèlement et l'intimidation en milieu de travail telle que présentée.

A D O P T É

10.4. Désignation d'un représentant du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets pour siéger au conseil d'administration de RÉEMPLOI +

ATTENDU la résolution DG-167-06-10-20 faisant foi de la désignation de M^{me} Marie-Claude Parent, coordonnatrice des services éducatifs adultes, à titre de représentante du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets pour siéger au conseil d'administration de l'organisme RÉEMPLOI + ainsi que de la désignation de M. Éric Servais, directeur adjoint des centres d'éducation des adultes, à titre de substitut;

ATTENDU la demande de RÉEMPLOI + de renouveler le mandat de notre représentant pour une période de deux ans;

ATTENDU que la nature des activités à développer sur les futurs plateaux de formation est en lien directement avec la formation générale des adultes;

CA-0416-03-23

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Jean-Michel Cossette et RÉSOLU unanimement :

QUE M. Sébastien Gaudreault, directeur des centres d'éducation des adultes, soit désigné comme représentant du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets pour siéger au conseil d'administration de RÉEMPLOI +;

QUE M. Éric Servais, directeur adjoint des centres d'éducation des adultes, soit désigné comme substitut.

ADOPTÉ

10.5. Entérinement des décisions de la direction générale concernant les recommandations du comité de répartition des ressources (CRR-14-03-23, CRR-15-03-23, CRR-16-03-23)

ATTENDU l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU les séances du comité de répartition des ressources tenues les 7 mars et 10 mars 2023;

ATTENDU les recommandations émanant du comité de répartition des ressources par les résolutions CRR-14-03-23, CRR-15-03-23 et CRR-16-03-23;

ATTENDU la consultation faite auprès du comité consultatif de gestion le 14 mars 2023 et les commentaires reçus à l'effet d'apporter des modifications dans les séquences d'attribution des services TES/TTS pour le primaire et le secondaire (recommandation CRR-14-03-23);

ATTENDU qu'en vertu du Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs, ces recommandations du comité de répartition des ressources sont acceptées par la direction générale et entérinées par le conseil d'administration;

En conséquence,

CA-0417-03-23

il est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Claude Néron et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets entérine les décisions de la direction générale quant à l'acceptation des recommandations suivantes du comité de répartition des ressources :

CRR-14-03-23 : DÉMARCHE GBA

QUE la séquence d'attribution des services TES/TTS au **PRIMAIRE** :

La séquence d'attribution des services TES/TTS auprès des élèves doit se faire dans l'optique d'optimisation des ressources dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.

Le financement des services se fera comme dans les années antérieures en utilisant :

- GBA;

- Vos mesures;
- Financement en lien avec la clientèle autochtone, le cas échéant (15063 et Jordan).

ÉTAPES

- 1- Attribuer les services TES et PEH dans les classes spécialisées (revoir le nombre de ressources pour chaque classe en tenant compte de l'augmentation des heures pour chaque TES) (financement CSS);
- 2- Attribuer les services TES dans les classes de maternelle 4 ans (financement CSS pour 20 heures par classe);
- 3- Attribuer du service aux élèves ayant des besoins 1-1;
- 4- Attribuer 1 TES/TTS pour les centres de soutien bienveillant (sauf les écoles en périphérie qui n'ont pas de centre);
- 5- Attribuer du service TES pour les élèves ayant des codes 14-50-53 ou Gilles de la Tourette (en regroupant 2-3 élèves);
- 6- Pour les écoles qui ont au moins 2 groupes de maternelle, prévoir 1 TES si besoin;
- 7- Attribuer du service pour les élèves ayant des besoins au niveau des apprentissages (en regroupant plusieurs élèves ensemble).
 - Pour toutes les écoles, prévoir des postes entre 30 heures et 35 heures ou avec un nombre d'heures moindre selon les besoins.
 - Pour les écoles en milieu urbain, prévoir une TES par cycle.

QUE la séquence d'attribution des services TES/TTS au **SECONDAIRE** :

La séquence d'attribution des services TES/TTS auprès des élèves doit se faire dans l'optique d'optimisation des ressources dans un contexte de pénurie de main d'œuvre.

Le financement des services se fera comme dans les années antérieures en utilisant :

- GBA;
- Vos mesures;
- Financement en lien avec la clientèle autochtone, le cas échéant (15063 et Jordan).

ÉTAPES

- 1- Attribuer les services TES et PEH dans les classes spécialisées (revoir le nombre de ressources pour chaque classe en tenant compte de l'augmentation des heures pour chaque TES) (financement CSS);
- 2- Attribuer les services TES aux élèves ayant des besoins 1-1 le cas échéant;
- 3- Attribuer le service TES/TTS pour les centres ressources;
- 4- Attribuer le service TES pour les élèves ayant un code et qui sont regroupés dans des parcours de cheminement scolaire. Attribuer le service en FPT en premier.
 - Pour toutes les écoles, prévoir des postes entre 30 heures et 35 heures ou avec un nombre d'heures moindre selon les besoins.

CRR-15-03-23 : AJOUT D'UNE PÉRIODE AU PRÉSCOLAIRE MESURE 15026

QUE la mesure 15026 soit versée à l'organisation scolaire afin de financer l'ajout d'une période de spécialité de 60 minutes par cycle au préscolaire tel qu'il a été fait en 2022-2023.

CRR-16-03-23 : « PARCOURS PARENTS » VIA MESURE N° 15024 « AIDE AUX PARENTS »

QU'UNE partie de la mesure 15024 soit utilisée pour payer la ressource Parcours parents exclusif à « Aider son enfant » afin que les parents puissent bénéficier d'une plateforme Internet pour accéder à des capsules animées par des ressources professionnelles.

ADOPTÉ

10.6. Adoption du Plan d'effectifs (structure administrative) du personnel cadre des établissements (écoles primaires et secondaires) 2023-2024

ATTENDU la Politique de gestion locale des directrices et directeurs d'école;

ATTENDU la consultation effectuée auprès de l'Association des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de l'Estuaire (ADSLE) de notre centre de services scolaire;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité des ressources humaines le 20 mars 2023 et les discussions qui ont été tenues;

ATTENDU la recommandation du comité des ressources humaines de proposer l'adoption du Plan d'effectifs du personnel cadre des établissements (écoles primaires et secondaires) 2023-2024, tel que déposé;

ATTENDU que le nombre de postes de direction adjointe est augmenté d'un pour l'année 2023-2024;

En conséquence,

CA-0418-03-23

il est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Eve Sasseville et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte le Plan d'effectifs (structure administrative) du personnel cadre des établissements (écoles primaires et secondaires) pour l'année scolaire 2023-2024, tel que présenté.

ADOPTÉ

10.7. Adoption du Plan d'effectifs (structure administrative) du personnel cadre 2023-2024 (AQCS)

ATTENDU la Politique de gestion locale de l'Association québécoise des cadres scolaires du Québec, section Louis-Hémon;

ATTENDU la consultation effectuée auprès de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS);

ATTENDU le reclassement d'une coordination à titre de direction adjointe des services complémentaires secteur des jeunes;

ATTENDU l'ajout d'un poste de régisseur au Service des ressources matérielles;

ATTENDU le reclassement d'une agente de bureau, classe principale, à titre d'agente d'administration au Service du secrétariat général et des communications;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité des ressources humaines le 20 mars 2023 et les discussions qui ont été tenues;

ATTENDU la recommandation du comité des ressources humaines de proposer l'adoption du Plan d'effectifs du personnel cadre 2023-2024 (AQCS), tel que déposé;

En conséquence,

CA-0419-03-23

il est PROPOSÉ par M^{me} Zoé Paradis et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte le Plan d'effectifs (structure administrative) du personnel cadre (AQCS) pour l'année scolaire 2023-2024, tel que présenté.

ADOPTÉ

11. Affaires nouvelles

Il n'y a rien à signaler.

12. Prochaine séance

La prochaine réunion régulière aura lieu le 18 avril 2023, à 19 h, au Centre administratif de Dolbeau-Mistassini.

13. Évaluation de la rencontre

Les membres ont rempli le formulaire d'évaluation de façon virtuelle.

Demande de huis clos

CA-0420-03-23

Il est PROPOSÉ par M^{me} Audrey Piquette et RÉSOLU unanimement :

QUE les membres se réunissent à huis clos. Il est 19 h 48.

ADOPTÉ

Retour en assemblée délibérante

CA-0421-03-23

Il est PROPOSÉ par M^{me} Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le huis clos soit levé à 20 h 03.

ADOPTÉ

14. Levée de la séance

CA-0422-03-23

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Michel Cossette et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 05.

ADOPTÉ

La présidente,

La secrétaire générale,

Janot Pagé Kroft

Annie Tremblay, avocate